RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phénol min. 99 % pour analyse, ACS

Numéro d'Enregistrement REACH:	01-2119471329-32-XXXX
Nº CAS:	108-95-2
Nº Index:	604-001-00-2
Nº CE:	203-632-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire
Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	AnalytiChem GmbH ACD		
Rue:	Stempelstraße 6		
Lieu:	D-47167 Duisburg		
Téléphone:	0203/5194-0	Téléfax:	0203/5194-290
E-mail:	info@analytichem.de		
Interlocuteur:	Abteilung Produktsicherheit	Téléphone:	0203/5194-107/117
E-mail:	produktsicherheit@analytichem.de		
Internet:	www.analytichem.de		
Service responsable:	Abteilung Produktsicherheit		

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Muta. 2; H341
Acute Tox. 3; H331
Acute Tox. 3; H311
Acute Tox. 3; H301
Skin Corr. 1B; H314
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: C6H5OH

Poids moléculaire: 94,11 g/mol

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
108-95-2	phénol			100 %
	203-632-7	604-001-00-2	01-2119471329-32-XXXX	
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H341 H331 H311 H301 H314 H373 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
108-95-2	203-632-7	phénol	100 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 850 mg/kg; par voie orale: DL50 = 530 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3		

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Action rapide requise Appeler immédiatement un médecin.
Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau, Polyéthylèneglycol 400 / polyéthylèneglycol 300/éthanol (2:1)
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
(de l'eau si nécessaire avec du charbon actif)
Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant, corrosif
Dyspnée, Toux
Vertiges, État semi-conscient
État d'ivresse, Troubles du rythme cardiaque
Collapsus circulatoire, Maux de tête
Troubles respiratoires, État inconscient
Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides combustibles
Risque d'un coup de poussière.
Produits de combustion dangereux
En cas d'échauffement: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulte r un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Conserver le récipient bien fermé.
Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation de poussière.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Utiliser un échappement (laboratoire).

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Risque d'un coup de poussière.
Ce qui suit s'applique en général aux substances et mélanges organiques inflammables : distribution fine correspondante, lorsqu'il est tourbillonné, un potentiel d'explosion de poussière peut généralement être supposé.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
température de stockage: +15°C - +25°C
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit sec.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Protéger contre: Lumière

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
108-95-2	Phénol	2	7,8		VME (8 h)	
		4	15,6		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-95-2	Phénol	Phénol total (/g créatinine)	250 mg/g	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
108-95-2	phénol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	16 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,452 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
108-95-2	phénol	
Eau douce		0,008 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,031 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,091 mg/kg
Sédiment marin		0,009 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,1 mg/l
Sol		0,136 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains
Nom commercial du produit/désignation: KCL 897 Butoject®
Matériel recommandé: Caoutchouc butyle 0,3 mm
Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau
Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours
Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 144 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple

: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.
Vêtements ignifuges, antistatique
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.
La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière, formation d'aérosol ou de nébulosité
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A-(P3)
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	40,8 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	181,8 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	1,3 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	9,5 vol. %
Point d'éclair:	81 °C
Température d'auto-inflammation:	595 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur (à 20 °C):	~5 (50 g/l)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	84 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 1,47 (30 °C)
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,2 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,07 g/cm³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	~620 kg/m³
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Risque d'un coup de poussière.

Ce qui suit s'applique en général aux substances et mélanges organiques inflammables : distribution fine correspondante, lorsqu'il est tourbillonné, un potentiel d'explosion de poussière peut généralement être supposé.

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	715 °C
gaz:	Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique: (à 50 °C)	3,437 mPa·s
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Risque d'un coup de poussière.

Ce qui suit s'applique en général aux substances et mélanges organiques inflammables : distribution fine correspondante, lorsqu'il est tourbillonné, un potentiel d'explosion de poussière peut généralement être supposé.

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Lumière

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aluminium, aldéhydes

Peroxyde d'hydrogène, Agent oxydant

Acide fort, Base forte

Formaldéhyde, Nitrites, Nitrate

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

Lumière

10.5. Matières incompatibles

Articles en caoutchouc

Articles en plastique

Métaux (y compris leurs alliages)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané.
Toxique par inhalation.
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).
Irritation des voix respiratoires
irritations des muqueuses
Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-95-2	phénol				
	orale	DL50 530 mg/kg	Rat	J Pharmacol Exp Ther 80: 233-240 (1944)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 850 mg/kg	Lapin	Am Ind Hyg Assoc J 37: 596-606 (1976)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.
Risque de lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (phénol)
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (phénol)
Organes concernés:
système nerveux central
reins
foie
Haut

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Irritant, corrosif
Dyspnée, Toux
Vertiges, État semi-conscient
État d'ivresse, Troubles du rythme cardiaque
Collapsus circulatoire, Maux de tête
Troubles respiratoires, État inconscient
Risque de lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
108-95-2	phénol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	8,9 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Publication (1980)	other:
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	61,1 mg/l	96 h	Raphidocelis subcapitata	Environ. Toxicol. Water Qual. 7: 35-48 (	other: US EPA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3,1 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Publication (1991)	Test performance in compliance with EPA
	Toxicité pour les poissons	NOEC	0,077 mg/l	60 d	Cirrhina mrigala	Publication (1984)	Method: other
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,16 mg/l	16 d	Daphnia magna	Ecotoxicol. Envir. Saf. 15: 72-77 (1988)	other: NEN 6502

12.2. Persistance et dégradabilité

100 %; 6 d
OECD 302B
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
108-95-2	phénol	1,47

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
108-95-2	phénol	17,5	Danio rerio	Publication (1985)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.
Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1671
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PHÉNOL SOLIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	6.1
Code de classement:	T2
Dispositions spéciales:	279
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1671
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PHÉNOL SOLIDE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	6.1
Code de classement:	T2
Dispositions spéciales:	279 802
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1671
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PHENOL, SOLID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	6.1
Dispositions spéciales:	279
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4
EmS:	F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1671
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PHENOL, SOLID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	6.1
Dispositions spéciales:	A113
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 kg
Passenger LQ:	Y644
Quantité exceptée:	E4
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	669
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	25 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	676
IATA-Quantité maximale (cargo):	100 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	phenol

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Informations complémentaires: E2

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 4,8.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Corr: Corrosion cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.